

Le projet de prélèvement à la source en cours d'examen par le Conseil d'Etat

La préparation du projet de loi de finances 2017 se fait sous la contrainte du respect des engagements de réduction du déficit pris auprès de Bruxelles, mais est aussi marquée par le projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui doit y figurer, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. "Le calendrier sera tenu. Depuis le début de la semaine, le Conseil d'Etat dispose d'un texte complet, d'une trentaine de pages, qui traite les grands principes et répond à chacune des problématiques, parfois complexes qui ont été posées", a indiqué le secrétaire d'Etat au Budget Christian ECKERT samedi, dans un entretien au Figaro. Le Conseil d'Etat devrait rendre son avis début juillet, permettant ainsi aux parlementaires de travailler en amont de l'examen du PLF. La question de la possible rupture de l'égalité devant l'impôt, puisque les revenus courants de 2017 ne seront pas imposés contrairement aux revenus exceptionnels, devrait être particulièrement examinée par le Conseil d'Etat.

Le Cercle de l'Industrie présente ses propositions en vue de la prochaine élection présidentielle

A moins d'un an de la prochaine élection présidentielle, le Cercle de l'Industrie, qui rassemble une trentaine de grandes entreprises et se donne pour mission de "porter la vision et les préoccupations de l'industrie française", présente ses propositions pour la période 2017-2022. "Nous observons un certain nombre de signes positifs dans l'économie, mais des réformes structurelles sont indispensables", souligne M. Philippe VARIN, président du Cercle de l'Industrie, président du conseil d'administration d'Areva, rappelant la baisse de la part de l'industrie dans le PIB et l'insuffisance chronique de l'investissement en la matière.

Rappelons que le délégué général du Cercle de l'Industrie est M. Jean-Marie DANJOU, ingénieur général des mines honoraire, ancien collaborateur de M. Paul QUILES, puis Jean-Marie RAUSCH au ministère des Postes et des Télécommunications et de Mme Catherine TASCA au secrétariat d'Etat à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures.

Allègement des prélèvements obligatoires sur les entreprises de 50 milliards d'euros en 5 ans

Pour poursuivre l'effort engagé lors de cette mandature avec le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité, le Cercle de l'Industrie appelle à un allègement des prélèvements obligatoires sur les entreprises de 50 milliards d'euros pendant le prochain quinquennat. Il s'agirait, dans le détail, d'alléger de 10 à 15 milliards d'euros supplémentaires les cotisations sociales employeurs, afin de continuer à alléger le coût du travail. Alors que le CICE cible les bas salaires, le Cercle plaide pour un allègement de charge sur une palette plus large de rémunérations.

20 milliards d'euros seraient quant à eux consacrés à une réduction des impôts pesant sur les coûts de production (CFE, CVAE, Ifer, cotisation minimale de taxe professionnelle...). Sur ce point, "la France est très défavorisée par rapport à l'Allemagne, avec un différentiel de 40 milliards d'euros. L'idée est de l'alléger de moitié", commente M. VARIN. Enfin, les 15 à 20 milliards d'euros restants seraient ciblés sur la fiscalité qui pèse sur le capital.

Un contrat de travail unique (CTU) pour favoriser l'embauche

Au plan social, le Cercle de l'industrie propose la mise en œuvre d'un contrat de travail unique (CTU) pour favoriser l'embauche. "Il s'agirait d'un contrat à durée indéterminée, qui assurerait le même niveau de protection que le CDI actuel en cas de rupture. En revanche, le contrat préciserait

des motifs possibles de rupture", détaille M. Denis RANQUE, membre du conseil d'administration du Cercle de l'Industrie, qu'il a présidé de 2002 à 2012, président du conseil d'administration d'Airbus Group.

Le Cercle de l'Industrie se montre également favorable à une inversion de la hiérarchie des normes, telle qu'elle figure encore dans l'article 2 du projet de loi de Travail. Il souhaiterait ainsi l'application de la primauté de l'accord d'entreprise, ou à défaut de branche, en matière de durée du travail, rémunération, et organisation du temps de travail. "Nous pensons que c'est au niveau de l'entreprise que nous aurons les partenaires les plus responsables", souligne M. RANQUE. Le Cercle souhaite également que l'accord d'entreprise puisse primer sur le contrat de travail individuel.

Afin de stimuler l'apprentissage, le Cercle de l'Industrie propose par ailleurs de transformer les lycées professionnels en CFA (Centres de formation des apprentis). "Les CFA sont très proches du monde de l'entreprise et ont un taux d'employabilité meilleur", justifie M. RANQUE.

La transformation numérique : une opportunité pouvant se transformer en menace

L'amélioration du cadre fiscal et social des entreprises industrielles doit leur permettre de négocier au mieux la transformation digitale. Selon M. VARIN, "nous sommes à l'aube d'une révolution numérique. Cela peut être une opportunité ou une terrible menace si on ne se donne pas les moyens".

La France part en effet avec certains handicaps en la matière. "En 2014, l'industrie accusait un retard de 40 milliards d'investissement par rapport aux dépréciations. Cela contribue au vieillessement du parc industriel, dont l'âge moyen est passé de 17 à 19 ans. De même le parc de machines récentes (moins de 15 ans) a baissé de 10 000 machines en France, alors qu'un Allemagne, il a augmenté de 100 000", souligne ainsi le Cercle de l'Industrie. "Mais la France a des atouts, en matière de R&D par exemple. Il y a une complémentarité avec l'Allemagne qui a un avantage sensible sur les machines et les robots", suggère M. VARIN.

La structure de l'emploi industriel va inévitablement être impactée par cette révolution en marche. "Pourquoi le numérique est anxiogène en France ? Parce que l'on voit tout de suite où les emplois vont être détruits. C'est pour cela que nous avons besoin de fluidifier le marché du travail", note M. RANQUE. Le Cercle de l'industrie préconise donc d' "investir massivement dans la formation professionnelle continue et dans la formation initiale, toutes deux structurées autour des notions de "savoir apprendre" et de décloisonnement des savoirs, des compétences et des métiers".

Le gouvernement réunit aujourd'hui les assureurs pour faire le point sur l'indemnisation des victimes des inondations, dont le coût reste encore difficile à chiffrer

Les représentants des assureurs se réuniront aujourd'hui avec la secrétaire d'Etat chargée de l'aide aux victimes Juliette MEADEL pour coordonner l'indemnisation des victimes des inondations des derniers jours, a annoncé vendredi le Premier ministre Manuel VALLS. En déplacement dans l'Essonne, il a insisté sur le "souci des victimes" quant à "la rapidité et l'efficacité" de la prise en charge par les assureurs. Le Premier ministre a demandé que les versements des indemnités par les assurances interviennent "dans les meilleurs délais" pour que les victimes retrouvent rapidement "leur vie normale".